

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 847

présenté par

M. Dive, M. Viala, M. Lurton, M. de Ganay, M. Bazin, M. Straumann, M. Rémi Delatte,
M. Aubert et Mme Levy

ARTICLE 8 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.